

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: SOLUTION HYDROALCOOLIQUE  
Code du produit: 23070

#### Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: RONT PRODUCTION  
Adresse: ZI du Val d'Argent – 24 rue de Salonique – 95100 ARGENTEUIL  
Téléphone: 01 39 80 12 12. Fax: 0139 80 99 33

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Liquide facilement inflammable.  
Risque d'effets irritants pour les yeux.  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Autres données :

Cette préparation est à usage biocide.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.*

#### Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

#### Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

#### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R :	%
603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	PROPANE 2-OL	Xi F	11 36 67	2.5 <= x% < 10

#### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R :	%
603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	ALCOOL ETHYLIQUE	F	11	50 <= x% < 100

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.  
Mettre en œuvre des manœuvres de réanimation. Une surveillance clinique prolongée peut s'avérer nécessaire.

#### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

#### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

**Moyen d'extinction approprié :**

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles :**

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter d'inhaler les vapeurs.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Éliminer les flammes de la zone intéressée

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas fumer. Manipuler et stocker à l'écart des sources de chaleur et des substances réductrices.

Éviter le contour des yeux.

### Prévention des incendies :

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.  
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.  
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.  
LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION  
Eviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition.  
Eloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.  
Eviter l'inhalation des vapeurs.  
NE PAS FUMER  
Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.  
Utiliser en local correctement aéré

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.  
Eviter les températures élevées

### Stockage :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe  
Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.  
Craint le gel. Ne pas stocker à l'extérieur.

### 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.  
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm	VME-mg/m3	VLE-ppm	VLE-mg/m3	Notes	TMP n°
67-63-0	-	-	400	980	-	84
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
Allemagne	Catégories	MAK-ppm	MAK-mg/m3	Notes	Notes	
67-63-0	II.1	200	500	C		
64-17-5	II.1	500	960	5, C		
ACGIH/TLV	TWA-ppm	TWA-mg/m3	STEL-ppm	STEL-mg/m3	Notes	Notes
67-63-0	(400)	(983)	(500)	(1230)	-	S
64-17-5	1000	1880	-	-	A4	-

### Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

ACGIH /TLV	TWA	STEL	Ceiling	Définition	Critères
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-
64-17-5	1000 ppm	-	-	-	-

### Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Filtre anti-gaz (combinés et ventilation assistée)

#### **Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Type de gants conseillé :

- ❖ Caoutchouc
- ❖ Néoprène

#### **Protection des yeux et du visage :**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide

#### **Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Si phénomène d'intolérances cutanées, consulter un dermatologue

### **9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

#### **Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation :	Neutre
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	78 °C.
Intervalle de Point Eclair :	Point d'éclair <= 21°C
Pression de vapeur :	inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité :	< 1
Hydrosolubilité :	Diluable.

#### **Autres informations:**

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	200 °C.
Point/intervalle de décomposition :	200 °C.

### **10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

#### **Conditions à éviter :**

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

#### **Matières à éviter :**

OXYDANTS FORTS

#### **Produits de décomposition dangereux :**

DERIVES TOXIQUES TEL QUE LES OXYDES DE CARBONE

### **11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### **En cas d'exposition par inhalation :**

Une inhalation très importante peut être la cause de nausées et d'irritation des muqueuses

#### **En cas d'ingestion :**

L'ingestion accidentelle peut provoquer des irritations des voies nasales et respiratoires, pouvant être accompagnées de douleurs gastriques.

### En cas de projections ou de contact avec la peau :

La présentation du produit associée à sa fréquence d'utilisation peut générer chez des personnes réactives des phénomènes d'intolérance

### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau pour éviter les irritations.

### Autres données :

CAS 67-63-0 : IARC Groupe 3 (The agent is not classifiable as to its carcinogenicity to humans).  
ALCOOL ISOPROPYLIQUE DL50/cutané/lapin 13g/kg- VOIR FICHE INRS 66  
ETHANOL Voir fiche INRS N° 48

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.  
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### Mobilité :

Ce produit est extrêmement volatil et s'évaporerait rapidement dans l'air s'il est rejeté dans l'eau.

### Effets nocifs divers :

Allemagne : WGK 1 (VwVwS vom 17/05/99, KBs)  
Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux résiduaires ou superficielles.

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.  
REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.  
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

### UN1950=AÉROSOLS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiqu.	Ident.	QL	Dispo	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	II	3	33	LQ4	274 640D			

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo	EQ
	3	-	II	1L	F-E,S-E	274 944	

IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	3	-	II	305	5L	307	60L	A3	
	3	-	II	Y305	1L	-	-	-	

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE

### Classement de la Préparation :

Facilement inflammable

### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 11 Facilement inflammable.

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 16 Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement – Ne pas fumer

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### Dispositions particulières :

Indication détectable au toucher

Nomenclature des installations classées (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Liquide inflammable (Installation de simple mélange à froid ou d'emploi de) n° 1433 :

- En (Quantité > 50t) ==> Régime A et Rayon d'affichage de 2 km
- En (Quantité > 5t) mais (Quantité < 50t ==> Régime D

Liquide inflammable (Autres installations de mélange ou d'emploi de) n° 1433 :

- En (Quantité > 10t) ==> Régime A et Rayon d'affichage de 2 km
- En (Quantité > 1t) mais (Quantité < 10t ==> Régime D

Liquide inflammable et facilement inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) n° 1432 :

- En (Quantité > 10000t) ==> Régime A, S et Rayon d'affichage de 4 km

Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) n° 1432 :

- En (Quantité > 100m3) ==> Régime A et Rayon d'affichage de 2 km

Liquide inflammable (fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et ses dérivés, désulfuration) n° 1431 :

- Régime A et Rayon d'affichage de 2 km

Allemagne : WGK1 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

NFPA 704 Label : Health=0 Flammability=3 Instability=1 Special Hazards=none

### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :**

Nom	CAS	%	TP
ALCOOL ETHYLIQUE	64-17-5	601,92 g/kg	01
PROPANE 2-OL	67-63-0	39,00 g/kg	01